



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 27 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 18 - Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 21 février 2023

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Henri CHAUMONTET
Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE
Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Thomas SIMIER
Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO - David VERNEY

Etaient excusés : Charlène ARDUINI - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET - Elodie DA SILVA
Emmanuel DESAIRE - Daniel JORDANOU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN

Etait absent : Cédric VILLEMIN

Pouvoirs : 8

Charlène ARDUINI a donné pouvoir à Amélie CONTAT-FONTAINE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
Elodie DA SILVA a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Emmanuel DESAIRE a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Anaïs DURET

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Caroline LAMOUILLE

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 16 janvier 2023**
- 2) **Finances – Débat d’Orientation Budgétaire 2023**
- 3) **Finances – Adhésion à la convention SOCLE du Conseil Savoie Mont-Blanc : approbation**
- 4) **Finances – Attribution d’une aide financière à ICF Habitat dans le cadre de la réalisation de Logements Locatifs Sociaux route de la Fruitière « Opération Domaine des Usses »**
- 5) **Finances – Attribution des subventions à l’école primaire pour les activités sportives et culturelles**
- 6) **Domaine et Patrimoine – Acquisition d’un bien immobilier rue de la Gare : approbation**
- 7) **Domaine et Patrimoine – Information sur acquisition d’un bien immobilier route des Ollières par préemption : approbation**
- 8) **Domaine et Patrimoine – Avis sur la constitution de servitudes entre la Commune de Groisy et la SC Bois des Pesses au lieu-dit « Champ Gaillard d’en haut » : approbation**
- 9) **Commande publique - Marché de travaux – Amélioration des girations et sécurisation aux abords du Passage à Niveau n°55 : approbation du dossier de consultation des entreprises et mise en dévolution**
- 10) **Commande Publique - Rénovation et extension de l’école maternelle, accueil périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire – Résultat du concours de maîtrise d’œuvre : approbation**

- 11) Administration Générale – Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) : élection des membres représentant le Conseil Municipal (annule et remplace la délibération n°2020-027 du 8 juin 2020) – Question ajournée
- 12) Administration Générale – Modification du règlement des jardins familiaux : approbation
- 13) Informations au Conseil Municipal :
 - Délégation d’attribution au Maire - Déclarations d’intention d’aliéner
- 14) Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 16 JANVIER 2023

Sans observation.

2) FINANCES – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 (DEL n°2023-007)

Exposé de Philippe MANDEREAU, Maire-Adjoint aux Finances et Travaux,

Vu l’article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique »,

Vu la présentation du rapport d’orientation budgétaire en séance de travail en date du 20 février 2023,

Vu le rapport d’orientation budgétaire, joint en annexe, qui présente les différents éléments en support à ce débat,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE de la tenue du débat d’orientation budgétaire 2023.

3) FINANCES – ADHESION A LA CONVENTION SOCLE DU CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC : APPROBATION (DEL n°2023-008)

Exposé du Maire,

Par délibération des 29 juin et 1^{er} décembre 2022, le Conseil d’Administration du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) a approuvé le nouveau Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) ainsi que les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières.

La mise en œuvre de ce PDLP sera assurée par la Direction de la Lecture Publique (DLP) de Savoie et Haute-Savoie.

Ainsi, afin de pouvoir continuer à bénéficier des services offerts par le CSMB, il convient de conclure une nouvelle convention SOCLE qui fixe les engagements des deux parties.

Au vu de l’exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité, des membres présents et représentés,

- **approuve** les termes de la convention (jointe en annexe),
- **autorise** le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Groisy et le Conseil Savoie Mont-Blanc.

Information complémentaire : la signature de la convention permet de bénéficier de prêts de collections, de conseils de Savoie Biblio, de formation pour la salariée et les bénévoles ainsi que d’obtenir des subventions.

4) FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A ICF HABITAT DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ROUTE DE LA FRUITIERE « OPERATION DOMAINE DES USSES »
(DEL n°2023-009)

Exposé,

Dans le cadre de l'opération « Domaine des Usses », route de la Fruitière, la commune de Groisy a été sollicitée par le bailleur social ICF Habitat pour l'obtention d'une aide financière de 16 803.50 € pour la réalisation de 5 Logements Locatifs Sociaux (LLS) dont 2 PLAI, 2 PLUS et 1 PLS.

Au vu de la délibération n°2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du PLH (Plan Local de l'Habitat) 2020-2025, le Grand Anancy préconise une participation financière des communes pour toute production de LLS sur leur territoire.

Pour les communes SRU, dont Groisy relève, l'aide préconisée correspond au montant des aides accordées par le Grand Anancy, à savoir :

- 120 € le m² de surface utile pour un logement PLAI
- 70 € le m² de surface utile pour un logement PLUS
- 30 € le m² de surface utile pour un logement PLS

Le sujet a été présenté en commission finances du 13 février 2023 et il a été proposé à l'assemblée délibérante d'allouer 40% du montant préconisé par le Grand Anancy, à savoir :

- 2 PLAI : aide de 5 748 € (48€/m² x 119.75 m² de surface utile)
- 2 PLUS : aide de 4 886 € (28€/m² x 174.50 m² de surface utile)
- 1 PLS : aide de 864.60 € (12€/m² x 72.05 m² de surface utile)

Soit un total de 11 498.60 €.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- accorde une aide financière de 11 498.60 € à ICF Habitat pour la production de 5 logements locatifs aidés dans le cadre de l'opération « Domaine des Usses », route de la Fruitière,
- approuve les mêmes modalités de versement que la Communauté d'Agglomération du Grand Anancy, à savoir 50% au dépôt de la DOC et 50 % au dépôt de la DAACT,
- s'engage à inscrire les crédits budgétaires au budget primitif 2023,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à l'attribution de cette aide financière.

5) FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A L'ECOLE PRIMAIRE POUR LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES
(DEL n°2023-010)

Dans le cadre du financement des activités sportives et culturelles des élèves, programmées pour l'année 2023, le Président de l'Association Sportive et Culturelle et la Directrice de l'école sollicitent des subventions.

Anais DURET, Maire-Adjoint délégué à l'Enfance Jeunesse, présente en séance publique les demandes sollicitées, à savoir :

- Subventions pour l'ASC de l'école élémentaire : 17 100 €
- Subvention pour la coopérative de l'école maternelle : 7 340 €

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean Lachavanne),

DECIDE :

- d'attribuer les subventions présentées,
- de s'engager à inscrire les crédits retenus au budget primitif 2023.

6) DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER RUE DE LA GARE : APPROBATION
(DEL n°2023-011)

Exposé,

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été sollicité par l'indivision GARCIA pour savoir si la commune souhaitait se porter acquéreur de la parcelle F2378 leur appartenant.

Dans le cadre des travaux de sécurisation du PN55 et compte tenu que ce bien est situé en emplacement réservé au PLU, il conviendrait de se porter acquéreur de ce tènement.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Haute-Savoie a été saisi pour une estimation de la valeur vénale. Le bien a été estimé à 154 000 €.

Après débat en commissions Urbanisme et Finances, il est proposé de se porter acquéreur au prix de 170 000 €.

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,
DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition de ce bien à 170 000 €,
- d'inscrire les crédits budgétaires au budget primitif 2023,
- de faire supporter à la commune de Groisy tous les frais afférents à cette acquisition,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette transaction.

7) DOMAINE ET PATRIMOINE - INFORMATION SUR ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER ROUTE DES OLLIERES PAR PREEMPTION : APPROBATION

Exposé,

Le Maire rappelle qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée par l'indivision BOUCHET pour la vente d'un bien cadastré D2792 et D2482, route des Ollières.

Au vu de l'emplacement et du zonage, il conviendrait que la commune puisse se porter acquéreur afin de développer la zone Uxa.

A cet effet, les Domaines ont été sollicités pour l'estimation de la valeur vénale du bien. Une visite sur site s'est déroulée semaine dernière. Le Maire expose en séance publique les conclusions des Domaines.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition de ce bien fait l'objet d'un portage par l'EPF 74 (Etablissement Public Foncier), au vu de la décision de la Présidente du Grand Annecy qui délègue le droit de préemption à l'EPF 74 pour cette transaction.

8) DOMAINE ET PATRIMOINE – AVIS SUR LA CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE GROISY ET LA SC BOIS DES PESSES AU LIEU-DIT « CHAMP GAILLARD D'EN HAUT

Exposé,

Dans le cadre d'un agrandissement du pôle santé, le propriétaire souhaiterait conclure une servitude de cours commune et servitude de vue, compte tenu que ce projet d'extension ne peut répondre aux règles de recul prévues au PLU. Il conviendrait que le projet envisagé puisse s'implanter en limite séparative.

La parcelle de la commune jouxtant leur propriété relevant du domaine public, elle fera l'objet d'une division parcellaire et d'une désaffectation et déclassement partiel afin d'intégrer la nouvelle parcelle créée dans le domaine privé.

Au vu de l'exposé, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et précise que les frais afférents au document d'arpentage et à l'acte notarié stipulant les servitudes seront à la charge du demandeur la SC Bois des Pesses.

9) COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE DE TRAVAUX – AMELIORATION DES GIRATIONS ET SECURISATION AUX ABORDS DU PASSAGE A NIVEAU N°55 : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET MISE EN DEVOLUTION (DEL n°2023-012)

Exposé de Philippe MANDEREAU, Maire-Adjoint aux Finances et Travaux,

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la giration au droit du PN55 sur route départementale en agglomération (RD2), de la création d'un parc de stationnement de 8 places et de la rectification du carrefour VC de la Mine/VC de Saint-Hilaire, le Conseil Municipal est informé qu'il convient de lancer un marché de travaux en procédure adaptée.

La consultation sera lancée selon les conditions suivantes :

- 2 tranches : une tranche ferme : travaux de voirie et soutènement et une tranche conditionnelle : aménagement d'un parc de stationnement à l'aval du PN
- Allotissement : lot 1 – TERRASSEMENT- VRD – Lot 2 : SOUTENEMENT
- Montant estimatif 495 430 € HT
- Critères de jugement de l'offre : 40% pour la valeur technique et 60% pour le prix
- Durée de consultation : Semaine 15 à semaine 17.

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le programme de travaux susvisé,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la dévolution de ces derniers, consultation selon la procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Information complémentaire : pour mémoire : ce chiffrage ne comprend ni l'acquisition ni la démolition de la maison GARCIA ni les études et la maîtrise d'œuvre.

10) COMMANDE PUBLIQUE - RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE – INFORMATION SUR LE RESULTAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE : APPROBATION

Exposé de Philippe MANDEREAU, Maire-Adjoint aux Finances et Travaux,

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, le jury, composé d'un collège de 6 élus et d'un collège de 3 personnes qualifiées (architectes DPLG), s'est réuni le mercredi 22 février 2023.

Au vu des critères de sélection et après examen des compétences, références et moyens, 8 entreprises ont été sélectionnées au 1^{er} tour de vote puis 3 équipes ont été retenues à l'issue du second tour de vote.

Par décision du Maire, les trois candidatures retenues pour ce projet par le jury sont :

- AOP SIS – SAINT-JORIOZ (74)
- AER ARCHITECTES – ANNECY (74)
- LAA-C – GRENOBLE (38)

11) ADMINISTRATION GENERALE – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-027 DU 8 JUIN 2020)

Question ajournée

12) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DU REGLEMENT DES JARDINS FAMILIAUX : APPROBATION (DEL n°2023-013)

Exposé,

Béatrice VALLEJO, Maire-Adjoint délégué à l'Action Sociale, expose en séance publique les modifications à apporter au règlement des jardins familiaux.

Les modifications portent principalement sur l'article 7 Jouissance et quiétude des lieux en rappelant les règles de bon voisinage à respecter et les comportements à adopter.

Le règlement précise également les règles d'utilisation des parcelles de terrain mises à disposition.

**Au vu de l'exposé,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,
ADOpte** les modifications apportées au règlement des jardins familiaux (joint en annexe).

**13) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :
- DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Conformément aux délégations d'attributions qui lui ont été données par délibération n° 2020-033 du Conseil Municipal du 8 juin 2020, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise au sujet de la déclaration d'intention d'aliéner visée ci-après :

DIA n° 23 A 0004 : pas de préemption

La commune de GROISY ne préempte pas sur les parcelles section F en zone Ub1 , Ub2 et Uac d'une superficie respective de 00ha 51a 53ca, bâties, situées lieudit « Combarette ».

LIEU-DIT COMBARETTE			
Section	N°	Zone PLU	Surface cadastrale si non précisé "surface graphique"
F	1088	Ub1	00ha 10a 35ca (surface graphique)
F	1089	Ub1	00ha 08a 89ca (surface graphique)
		Ub2	00ha 08a 63 ca (surface graphique)
		00 ha 11 a 12 ca (cadastrale totale)	
F	1178	Ub2	00ha 01a 39ca (surface graphique)
F	3112	Ub2	00ha 00a 43ca (surface graphique)
F	3113	Ub2	00ha 04a 06ca (surface graphique)
F	3114	Ub2	00ha 00a 05ca (surface graphique)
F	3115	Ub2	00ha 12a 18ca (surface graphique)
F	3116	Ub2	00ha 00a 02ca (surface graphique)
F	3117	Ub1	00ha 20a 46ca (surface graphique)
F	3118	Ub1	00ha 00a 02ca (surface graphique)
F	3119	Ub1	00ha 11a 26ca (surface graphique)
F	3120	Ub1	00ha 00a 32ca (surface graphique)
F	3121	Ub1	00ha 31a 74ca (surface graphique)
		Ub2	00ha 08a 60 ca (surface graphique)
		Uac	00ha 00a 05ca (surface graphique)
		00 ha 40 a 41 ca (surface cadastrale)	
F	3123	Ub1	00ha 16a 48ca (surface graphique)
F	3124	Ub1	00ha 01a 13ca (surface graphique)

14) QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance : 21h50

La Secrétaire de séance,
Caroline LAMOUILLE




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Publié le : 28 mars 2023